



HAL
open science

L'utopie ou la guerre. Pour une Confédération palestinienne

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. L'utopie ou la guerre. Pour une Confédération palestinienne. Panoramiques, 2002, 59, pp.170-178. halshs-00937900

HAL Id: halshs-00937900

<https://shs.hal.science/halshs-00937900>

Submitted on 28 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Utopie ou la Guerre

Pour une Confédération palestinienne

par Gérard-François Dumont

Lorsque le pire est sûr, seule l'utopie est salvatrice. Ainsi faut-il raisonner pour la Palestine, cette contrée du Proche-Orient dont les frontières ont varié au cours de l'histoire et qui englobait sous le mandat britannique les trois territoires actuels de l'État d'Israël, de la Cisjordanie, et de la bande de Gaza, y compris Jérusalem. La question d'une paix durable n'y est pas, au regard de l'Histoire, totalement nouvelle. Mais elle se pose à l'époque contemporaine dans de nouveaux termes à la suite d'un drame, les exodes du lendemain de la seconde guerre mondiale, et de l'édification d'un État juif dont la politique de Hitler mettant en œuvre la Shoah a été un puissant levier.

Compte tenu de la géographie culturelle et de la répartition des populations, le pire demeure au Proche-Orient l'évolution future la plus probable, voire la plus certaine. Les malheurs qui ont déjà traversé cette région ne semblent pas devoir cesser. Depuis le plan de partage de la Palestine voté par l'Organisation des Nations Unies le 29 novembre 1947 et approuvé à la fois par les États-Unis, l'URSS et la France, et prévoyant l'organisation d'une union économique entre deux États, la région a connu sept guerres en un demi-siècle. Tandis que le plan de partage avorte dès sa conception, puisque la totalité des pays arabes refusent de l'appliquer, une première guerre israélo-arabe suit la création de l'État d'Israël en 1948-1949 et précède

l'admission de l'État d'Israël à l'ONU, en 1949. Puis un deuxième conflit, en 1956, oppose Israël à l'Égypte, suivi de la guerre des Six Jours, en 1967, de la guerre du Kippour, en 1973, et d'une cinquième guerre menée par Israël contre les bases militaires de l'Organisation de Libération de la Palestine au Liban. S'y ajoutent de nombreuses actions terroristes et une nouvelle forme de guerre, l'Intifada : la première s'est déroulée de 1987 à 1993, et la seconde, appelée Al-Aqsa en référence à la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem, a débuté le 29 septembre 2000.

Quelles que soient les solutions proposées ou pour certaines d'entre elles partiellement mises en place, le futur reste sombre. Conformément au plan de 1947, la solution généralement proposée par la communauté internationale consiste en une partition du territoire de la Palestine en deux unités étatiques, extrêmement complexe à mettre en œuvre compte tenu des réalités locales. En théorie, plusieurs modes conduisant à une partition sont possibles : un accord de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, dont les chances de succès pérenne paraissent dérisoires ; une frontière résultant d'un armistice issu d'une énième guerre ; une « ligne verte » sécurisée par l'Organisation des Nations Unies comme à Chypre¹ ; une zone « démilitarisée » à l'instar de celle séparant la Corée du Nord et la Corée du Sud sur une largeur déterminée ; ou une partition unilatérale, décidée et agencée par l'une des deux parties sur un modèle qui ne peut que faire penser au rideau de fer².

Quelles que soient les solutions proposées ou pour certaines d'entre elles partiellement mises en place, le futur reste sombre.

Quelles qu'en soient les modalités, aucune de ces partitions n'est un gage de paix, pour plusieurs raisons qui seront précisées dans un premier point. En conséquence, il est impératif de réfléchir à une autre solution pérenne susceptible de régler le conflit du

Proche-Orient, la création d'une Confédération palestinienne.

La partition n'est pas la paix

De multiples arguments mettent en évidence que les projets de partage ne sont pas susceptibles d'apporter une solution humaine et durable au conflit.

L'absence de logique géographique

La population arabe vivant sur les Territoires palestiniens (définis comme la Cisjordanie et Gaza) ne s'inscrit pas, comme dans la plupart des États, dans une continuité de peuplement puisque la bande de Gaza (380 km²) se trouve distante d'au moins quarante kilomètres de la Cisjordanie (5 640 km²). Le seul passage terrestre « sûr » – un corridor réalisé entre ces deux territoires en application des accords de Wye Plantation (1998) – se trouve sous le contrôle d'Israël.

Dans les deux territoires, le rapport à l'espace est fort différent. La bande de Gaza, avec 1,2 million d'habitants, compte une densité supérieure à 3 000 habitants/km². Bien que disposant d'une façade méditerranéenne, ce territoire est enclavé, car la construction du port envisagé semble en être restée à la pose de plusieurs premières pierres entre 1995 et 1996 tandis que l'aéroport connaît de fortes contraintes de sécurité, dont des périodes de fermeture, sous l'autorité d'Israël.

La densité de la Cisjordanie, qui compte environ 2 millions d'habitants, avoisine 360 habitants/km². Cependant la Cisjordanie se trouve moins isolée, elle peut plus aisément entretenir des relations avec les autres pays arabes de la région, notamment la Jordanie limitrophe, même si Israël contrôle cette frontière.

En outre, la Cisjordanie et Gaza sont actuellement des « peaux de léopard », avec des parcelles entièrement contrôlées par l'Autorité palestinienne mais parfois soumises à des actions, voire à des incursions de l'armée israélienne ; d'autres dans lesquelles l'Autorité palestinienne exerce les pouvoirs civils, Israël assurant la sécurité ; et d'autres entièrement sous contrôle d'Israël,

notamment la zone frontalière Cisjordanie-Jordanie.

Enfin, depuis 1967, Israël assure la sécurité du plateau du Golan, 1 176 km², toujours revendiqué par la Syrie. Environ 50 000 personnes y habitent dont la moitié sont des colons israéliens et l'autre moitié des Druzes et des Syriens.

Même en effaçant les tâches des peaux de léopard, le territoire d'un État arabe palestinien resterait bi-géographique, une solution temporaire qui nourrit les tragédies comme l'ont démontré les exemples historiques des deux Pakistan (oriental et occidental) ou du corridor de Dantzig (Gdansk).

Cependant du côté d'Israël, le découpage actuel est généralement jugé peu sécuritaire car la grande majorité de la population d'Israël se concentre dans la moitié nord du pays, notamment dans l'étroite bande côtière entre la Cisjordanie et la mer Méditerranée tandis que la moitié sud du pays, comprenant le Néguev, est très peu peuplée.

Le découpage des frontières envisagé à l'intérieur de la Palestine ne répond donc à aucune logique géographique susceptible de les justifier.

L'absence de prise en compte des diversités humaines

L'occupation humaine de la Palestine historique ne peut se réduire à une dualité entre Juifs et Arabes, car elle se caractérise par un enchevêtrement de populations culturellement diverses. L'Histoire nous apprend l'existence des douze tribus d'Israël, mais la réalité contemporaine est faite d'une diversité semblable, tant du côté de ce qu'on appelle les Territoires palestiniens, que de celui de l'État d'Israël.

Ce que l'on appelle les Territoires palestiniens apparaît sous plusieurs aspects comme un kaléidoscope. Les différentes colonies juives, composées de populations aux motivations religieuses ou économiques diverses, soit environ 250 000 personnes, s'inscrivent dans un dangereux rapport de force tout comme les « réfugiés » du côté palestinien.

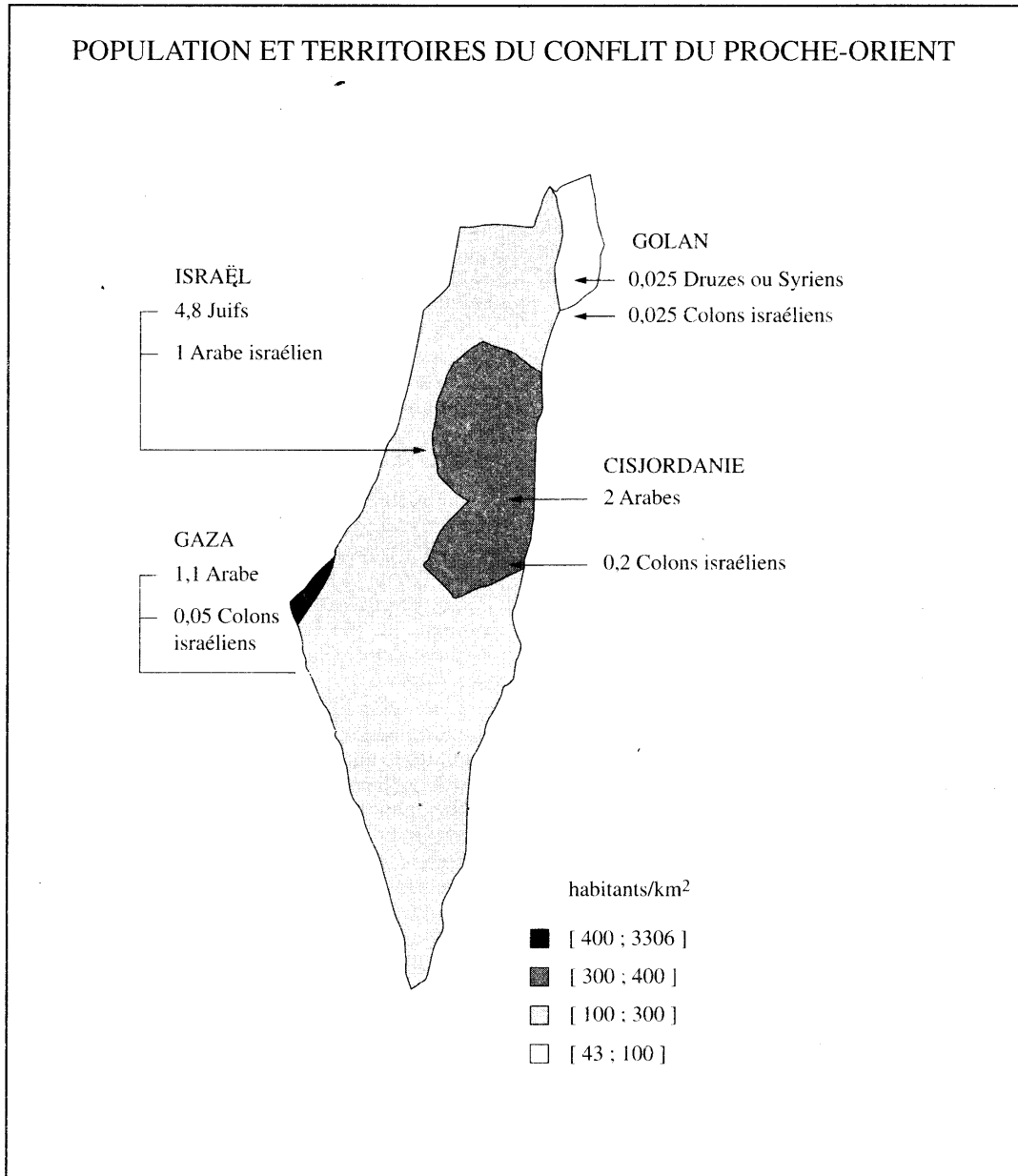
Parmi les colons israéliens, les comportements sont assez divers. Dans le nord de la Judée Samarie (appellation biblique de la Cisjordanie) habitent des colons « idéologues », inconditionnels du grand Israël. Ils n'envisagent aucun départ, même en échange

de la paix, et se disent prêts à faire de la résistance passive puisque leur présence répondrait à un commandement divin de s'imposer sur une terre d'Israël « miraculeusement libérée » en juin 1967. Ces personnes refusent d'ailleurs la qualification de colons puisqu'elles considèrent qu'elles résident sur les terres de leurs ancêtres. Deuxième catégorie, les jeunes couples et les nouveaux immigrants, souvent en provenance de l'ex-URSS, habitent à proximité de la ligne verte où ils disposent de villas avec jardin à des prix défiant toute concurrence. Ils sont éventuellement prêts à déménager, mais sous réserve de dédommagements substantiels. Une troisième catégorie de colons regroupe des orthodoxes non sionistes vivant dans des villes-dortoirs, comme Bétar (Judée) ou Emanuel (Samarie) : ce sont des colonies établies pour motifs économiques.

Du côté des Arabes palestiniens vivant en Cisjordanie ou à Gaza, la diversité humaine est également incontestable malgré les apparences d'unanimité montrées par les télévisions. D'une part, existent des différences religieuses plus intenses qu'on ne le dit, même si les Arabes palestiniens de confession chrétienne sont poussés à émigrer. D'autre part, l'identité nationale palestinienne est un mythe sans référent historique dont le seul ciment semble l'existence d'Israël. D'ailleurs, dans la difficulté, les populations arabes des territoires palestiniens s'organisent en réseaux, privilégiant parfois les intérêts particuliers de ces réseaux à un sentiment d'identité « ethnique ».

L'occupation humaine de la Palestine historique ne peut être résumée à une dualité entre d'une part des Juifs et d'autre part des Arabes.

Dans les territoires actuellement reconnus par l'ONU comme étant ceux d'Israël, résident des Juifs qui divergent dans leurs origines géographiques et leur attitude vis-à-vis de la religion ainsi que des Arabes,



eux-mêmes distincts puisque certains sont musulmans et d'autres chrétiens. Le peuplement des territoires de l'État d'Israël est donc composite. La diversité d'origine des 6 millions d'habitants de l'État d'Israël est l'un des éléments qui nourrissent des comporte-

ments différenciés sur l'attitude face au conflit.

Parmi les personnes de nationalité israélienne et leurs descendants, on distingue quatre catégories principales. La plus nombreuse, les ashkénazes, soit 35 % de la popu-

lation d'Israël, sont des Juifs d'origine européenne pour la plupart originaires de pays germaniques et slaves, dont les familles ont particulièrement souffert du nazisme. Les séfarades, qui forment 32 % de cette population, sont des Juifs originaires des pays méditerranéens. Même s'ils vivaient souvent dans des quartiers réservés des villes de pays arabes, leur histoire familiale s'inscrit dans une certaine cohabitation avec des populations arabes. La troisième sous-population d'Israël, soit 17 % de la population, comprend des Juifs arrivés plus récemment en Israël en provenance d'URSS puis de la Russie. Enfin cette population comprend environ 1 million d'Arabes, soit 16 % du peuplement. Il s'agit d'Arabes (et de leurs descendants) qui vivaient sur le territoire devenu l'État d'Israël en 1948 et qui n'ont été ni déplacés, ni expulsés depuis cette date. La plupart de ces Arabes sont citoyens israéliens et donc électeurs de cet État, d'où la présence de députés d'origine arabe à la Knesset. Mais ils sont souvent considérés comme des citoyens de seconde zone, prêts à s'associer à l'ennemi. Or un État peut difficilement se pacifier si une partie de sa population a l'impression d'être traitée comme des citoyens de seconde zone, voire comme une cinquième colonne.

Ces considérations établissent qu'une solution de partition ne résoudrait pas les problèmes liés à la diversité des populations.

L'impossibilité d'adhésion des populations à une frontière imposée

Imaginons l'existence d'un État arabe palestinien bi-territorial, composé exclusivement de la totalité des territoires de Cisjordanie et de Gaza et supposons, en conséquence, le déplacement forcé des colonies juives de ces territoires sur le territoire de l'actuel État d'Israël. De telles frontières seraient-elles acceptables par l'ensemble des populations vivant dans la Palestine ex-britannique ? Il faut observer que parmi les Arabes résidant dans cet État palestinien, les habitants de la Cisjordanie ne se sentent pas « Cisjordaniens » mais Palestiniens relevant de la « grande » Palestine. Et il en est de même des habitants de la bande de Gaza qui ne se sentent pas « Gazaiens » mais également Palestiniens.

Cependant, du côté d'Israël, nombre de

Juifs ne s'identifient pas culturellement aux frontières étatiques dévolues par l'ONU, mais se sentent Palestiniens au sens d'héritiers de cette terre historique qui englobe, entre autres, la Judée et la Samarie. L'enfermement dans l'identité territoriale résultant du partage le plus souvent avancé ne peut donc soulever l'adhésion des populations. A supposer qu'il soit réalisé, il ne pourrait qu'ouvrir la voie à des contestations futures et donc à une poursuite ou à une réouverture rapide du conflit.

En conséquence, toute partition ne peut qu'être remise en cause d'autant qu'elle semble devoir s'organiser selon une logique excluant la libre circulation.

L'absence de libre circulation

Le plan de partage de 1947 avait le mérite de prévoir une union économique, proposition il est vrai paradoxale, voire contradictoire avec l'idée de partition. Aujourd'hui, cette proposition semble avoir fait long feu puisque la partition promue exclut la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux.

Une telle approche débouche inévitablement sur des conflits car elle se construit non dans une optique de libre accès, non dans le cadre de frontières ouvertes et incontestablement reconnues, mais dans une optique de fermeture à l'autre, de frontières closes, défensives. Or l'institution d'une libre circulation serait impérative pour instaurer une paix durable reposant non sur un développement séparé – ce qu'on appelait l'apartheid en Afrique du Sud – mais sur des échanges profitables au développement de l'ensemble des hommes et des territoires.

La poursuite inévitable d'une guerre migratoire

En cinquième lieu, la partition ne permet pas de mettre un terme à la guerre migratoire continue que se livrent les deux parties.

La population d'Israël est passée d'environ un million lors de la création de l'État en 1948 à 6 millions d'habitants en 2000, en grande partie grâce à l'apport d'immigrants et aux descendants de ces migrants.

Les immigrations survenues en Israël depuis les années 1970 correspondent incontestablement à une politique volontariste

d'accueil des Juifs vivant sur d'autres terres. Cet objectif d'accroître la population juive vivant dans l'État d'Israël se concrétise après des négociations entre Israël et l'URSS, dont est issu un accord dérogeant aux règles générales d'un pays qui interdisait toute émigration : 150 000 Juifs quittent alors l'URSS pour Israël. Une autre vague migratoire a pour origine les troubles civils qui traversent l'Éthiopie et qui portent atteinte à la sécurité d'une communauté juive anciennement installée, les Falashas. Israël organise en conséquence, par voie aérienne, leur immigration. Enfin, une autre vague migratoire débute à la fin du système soviétique pour se prolonger après l'implosion du régime. A l'origine, l'importance donnée à cette migration est telle que le grand Rabbin décide d'autoriser les vols aériens de la Compagnie nationale El Al les jours de shabbat et de fêtes juives. En 1990, Michael Gorbatchev lève l'interdiction d'émigrer pour les Juifs, déclenchant une émigration qui entraîne, dans les années 1990, la venue d'environ 700 000 Juifs en provenance de l'ex-URSS. Ces trois nouvelles migrations augmentent le peuplement d'Israël, amoindrissent les écarts de croissance démographique entre Juifs et Arabes et modifient la composition du corps électoral d'Israël en donnant de l'importance au « vote russe ».

La partition ne permet pas de mettre un terme à la guerre migratoire continue que se livrent les deux parties.

Les données du conflit du Proche-Orient ne sont donc pas indépendantes de la politique migratoire d'Israël. Il en est de même à propos de la réalité migratoire des Territoires palestiniens.

Du côté des Arabes, la volonté de contenir l'émigration pour occuper le territoire est constante. Par exemple, lorsque la bande de Gaza était devenue égyptienne de 1949 à 1967, les Palestiniens de Gaza avaient été

interdits de séjour sur le territoire de l'Égypte et volontairement maintenus dans des camps.

Quelques décennies plus tard, la stratégie de maintien de camps en Cisjordanie et à Gaza, ou dans des territoires proches du théâtre d'éventuelles opérations militaires (Jordanie, Liban, Syrie), augmente le nombre des « réfugiés », par l'addition des survivants des migrations originelles des années 1948-1949 et de leurs descendants. Le nombre de personnes concernées et les motifs des migrations (refoulement par des Israéliens ou encouragement par des dirigeants arabes) demeure d'ailleurs contesté, tandis qu'Israël argumente sur les expulsions de Juifs de pays arabes qui se sont notamment déroulées après la décolonisation. L'application totale d'un « droit au retour » de tous les Arabes « réfugiés » (comprenant leur descendance) aurait pour conséquence immédiate une augmentation très importante de la population arabe vivant en Israël. C'est pourquoi, selon les pourparlers non finalisés de janvier 2001 à Taba en Égypte, Israël n'accepte de satisfaire le « désir de retour » que « d'une manière compatible avec l'existence de l'État d'Israël ».

La politique d'encouragement à l'immigration d'Israël et le maintien volontaire de colonies israéliennes et de camps arabes s'additionnent pour rendre très difficile la mise en œuvre d'une partition ou pour justifier la contestation future de toute partition. Cependant, aux armes de la politique migratoire utilisées dans le conflit s'ajoutent celles liées au mouvement démographique dit « naturel ».

La poursuite inévitable d'une guerre démographique

Chaque partie ayant le souci d'occuper du territoire, ce qui suppose des hommes pour l'habiter, le Proche-Orient connaît un régime de natalité exceptionnel dans le monde, tant dans les Territoires palestiniens que dans l'État d'Israël.

Selon le processus quasi universel de la transition démographique³, la natalité atteint un niveau réduit lorsque les taux de mortalité se sont considérablement abaissés. Or, les Territoires palestiniens dérogent à ce schéma : leurs conditions de mortalité mettent en évidence d'importantes avancées hygiéniques et sanitaires. En revanche, leur

taux de natalité demeure particulièrement élevé.

En dépit du conflit, les conditions de mortalité n'ont cessé de s'améliorer en Cisjordanie et à Gaza, notamment grâce à l'aide sanitaire et nutritionnelle apportée par les organisations internationales. Le taux de mortalité infantile, estimé en 2000 par la Base de données internationales du bureau du recensement, est de seulement 26 décès pour mille naissances à Gaza, chiffre inférieur à celui des quatre pays arabes les plus proches (Égypte, Jordanie, Liban, Syrie). L'espérance de vie à la naissance y est de 70,8 années, chiffre équivalent celui du Liban, et supérieur à celui de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie. Dans ces conditions, la fécondité aurait dû diminuer sur ce territoire de façon importante. Or, avec 6,6 enfants par femme, l'indice synthétique de fécondité de la population de Gaza est le plus élevé d'Asie occidentale, avec celui du Yémen qui s'explique par un taux de mortalité infantile trois fois supérieur. En conséquence, Gaza enregistre le taux net de remplacement le plus élevé du monde.

La fécondité de la Cisjordanie, 5 enfants par femme, est inférieure à celle de Gaza, mais le taux de mortalité infantile y est également inférieur (22 décès pour mille naissances) et l'espérance de vie à la naissance supérieure (72 ans).

Les fécondités des Territoires palestiniens provoquent ainsi un niveau de taux de natalité qui donnerait l'impression que ces territoires ont un régime démographique antérieur à celui de la transition démographique : 43 naissances pour mille habitants à Gaza, 38 pour mille en Cisjordanie. Comme le taux de mortalité est très bas (4 pour mille habitants à Gaza et 5 en Cisjordanie), les Territoires palestiniens comptent la plus forte croissance démographique naturelle de tous les pays de la planète : 3,9 % à Gaza et 3,3 % en Cisjordanie.

En outre, contrairement au schéma général de la transition démographique, les taux d'accroissement naturel à Gaza et en Cisjordanie sont plus élevés dans les années 1990 que dans les années 1960. De tels niveaux, qui peuvent s'expliquer par la volonté d'affirmer son droit sur le sol, sont en fait rendus possibles parce que les populations sont alimentées et soignées, notamment par les

organisations internationales. Il n'y a donc pas de phénomène de paupérisation susceptible d'engendrer une nette diminution de la fécondité, telle que cela se constate depuis le contre-choc pétrolier en Iran ou en Algérie.

Cette exception palestinienne a son pendant dans l'État d'Israël, avec toutefois des différenciations plus accentuées de fécondité. Compte tenu de son faible taux de mortalité infantile (8 décès pour mille naissances en 2000) et de la longévité de l'espérance de vie à la naissance (78,6 ans), la transition de sa mortalité est terminée en Israël et le régime démographique naturel de ce pays conduit à le classer dans la période post-transitionnelle. Mais la plupart des pays dans cette situation enregistrent des fécondités inférieures au seuil de simple remplacement des générations (en Europe ou dans les nouveaux pays industriels d'Asie), ou exceptionnellement égales à ce taux (comme aux États-Unis). Parmi les pays ayant terminé leur transition démographique, Israël compte donc la fécondité la plus élevée, 2,6 enfants par femme en 2000, le taux de natalité le plus élevé (19 pour mille habitants) et le taux d'accroissement naturel le plus fort (1,3 %).

Le niveau singulier de fécondité d'Israël s'analyse en considérant les comportements différenciés des populations y résidant, et notamment leur degré de religiosité. Une étude classe en quatre catégories la population d'Israël, dont trois concernant les Juifs : les « ultra-orthodoxes », estimés à 7 % de la population juive, les « orthodoxes », 18 % de la population juive, et les « laïcs » et « religieux modérés », qui forment la grande majorité de la population juive (75 %). La population juive ultra-orthodoxe compte une fécondité deux fois et demie supérieure à la moyenne nationale. Elle a même augmenté, passant de 4,6 enfants par femme en 1980-1984 à 7,2 enfants par femme en 1994-1996. Pour la population juive orthodoxe, la fécondité est supérieure de 70 % à la moyenne nationale. En revanche, la fécondité des « laïcs et religieux modérés » est inférieure de 8 % à cette moyenne. Quant à la population arabe d'Israël, sa fécondité est, en 2000, supérieure à 4 enfants par femme.

Ces données démographiques singulières et différenciées ont des effets politiques. Les Territoires palestiniens disposent d'un potentiel démographique important en raison de

leur régime démographique non régulé et de l'existence des populations palestiniennes vivant ou non dans des camps de réfugiés en Jordanie, au Liban ou en Syrie.

D'une part, le poids démographique relatif des populations des Territoires palestiniens dans la région devrait augmenter en raison d'un potentiel démographique plus élevé. D'autre part, à l'intérieur des Territoires palestiniens, le poids respectif de Gaza et de la Cisjordanie évolue au profit de Gaza. Enfin, à l'intérieur du corps électoral de l'État d'Israël, les poids démographiques relatifs des Arabes israéliens et des ultra-orthodoxes pourraient s'accroître.

Au total, les évolutions anachroniques des mouvements démographiques naturels des populations de la Palestine équivalent à une guerre des berceaux, qui participe au contexte belliciste de la région.

Les enseignements de l'histoire sur les échecs des partitions

Chaque fois que la communauté internationale a accepté une partition *de jure* ou *de facto* fondée sur le rejet de l'autre, il s'en est suivi des malheurs, que ce soit en Corée, au Vietnam, à Chypre, en Inde, en Allemagne... Aucune partition étrangère à toute logique de géographie historique n'est un progrès.

Certes, la communauté internationale soutient parfois de pseudo États sans fondement historique qui s'inventent des symboles, un drapeau, une police, une garde nationale. Leur manque de base identitaire et d'expérience démocratique, l'essor de pouvoirs corrompus, le développement d'une bureaucratie comme substitut d'un vrai sentiment national, les habitudes prises de vivre grâce à des prébendes internationaux, débouchent rarement sur des situations géopolitiques saines et durables. Et lorsque la méthode de la « purification ethnique » a été avalisée, comme récemment en Bosnie, cela ne suffit pas à mettre en œuvre un processus de paix.

Rien ne permet de penser que la partition, fondée sur la violence en partie encouragée et soutenue par des puissances extérieures, qui a échoué dans de nombreuses régions du monde, pourrait réussir en Palestine sur un territoire caractérisé par un tel imbroglio démographique. Aussi, tenant compte des réalités et notamment de celles survenues depuis la première guerre de 1948-1949, il

est certain que les conditions ne sont nullement réunies pour que la partition soit la paix, d'où la nécessité d'avancer une autre solution.

La seule solution, une Confédération

Puisque toute partition, éventuellement acceptée par souci tactique, ne peut qu'être remise en cause par le contexte culturel et des dynamiques démographiques propres à attiser le conflit, la seule solution réside non dans une approche duale non conforme à la réalité, mais dans une cohabitation organisée sur une terre palestinienne commune à tous. Cette solution devrait être librement négociée entre l'ensemble des habitants actuels de la Palestine trop longtemps manœuvrés à leurs dépens par des puissances extérieures soucieuses de leurs intérêts géopolitiques, ou par des « dirigeants » n'ayant pratiquement jamais vécu sur place et privilégiant parfois leur intérêt personnel ou celui de leur clan.

Puisque le peuplement du Proche-Orient est un kaléidoscope, la seule façon d'éviter le pire est de transformer une utopie actuelle, la création d'une Confédération palestinienne, en une réalité d'avenir. Une telle proposition impose un impératif, une méthode, et résout en même temps une question particulièrement délicate.

Un impératif

L'impératif consiste à arrêter les guerres démographiques. D'un côté, Israël doit cesser de subventionner l'immigration vers son territoire et l'émigration israélienne dans les « colonies » et utiliser les mêmes sommes pour améliorer les infrastructures économiques de la région. De l'autre, il faut cesser de subventionner la surfécondité palestinienne et accepter le démantèlement des camps.

Une méthode

Sur la méthode, conformément au principe de subsidiarité, l'échelon de base doit être le niveau communal, où doit s'exprimer une démocratie vivante à partir de laquelle peut se construire une Confédération palestinienne, dont la neutralité serait internationalement reconnue.

Cette Confédération, caractérisée par des relations apaisées entre Arabes et Juifs au niveau de la société civile et économique, serait unifiée par une libre circulation des personnes, des capitaux et des biens, dans le cadre d'une zone de libre-échange susceptible de s'élargir à tout le Moyen-Orient.

La question de Jérusalem réglée

Parallèlement, cette logique confédérale permet de résoudre le statut de Jérusalem. En effet, la capitale politique d'un État confédéral au statut international neutre n'a pas la dimension symbolique d'un État fédéral et encore moins celle d'un État unitaire. Le choix de Jérusalem comme capitale politique perd donc beaucoup de sa signification. D'ailleurs, Jérusalem n'est-elle pas beaucoup plus la capitale commune des religions du Livre, donc à vocation universelle ? Sur ce point, le plan de partage adopté en 1947, suivant la résolution 181, et repris en décembre 1949, voyait juste en prévoyant que la ville de Jérusalem, la vieille ville précisément, forme un *corpus separatum* doté d'un régime administratif propre, sous le contrôle de l'ONU. Le Saint Siège, dont la lettre apostolique *Redemptoris anno* (1984) demande un « statut spécial internationalement garanti », s'est rallié à cette idée mais semble malheureusement aujourd'hui l'unique État à promouvoir cette solution, la seule à empêcher la partition de la Ville Sainte et donc de futurs conflits.

Parmi les conflits territoriaux non résolus, celui du Proche-Orient demeure d'une inquiétante intensité au point de risquer de constituer le ferment d'une troisième guerre mondiale. Malgré divers accords partiels entre les parties souvent réalisés sous la pression d'interventions de pays tiers, aucune paix durable ne parvient à s'imposer. Cette situation s'explique par la complexité d'un conflit où s'entremêlent la géographie politique et la géographie des populations des territoires concernés. L'imbrication entre ces deux aspects est intense car les politiques ou comportements démographiques des deux parties jouent un rôle important dans l'évolution du conflit.

Lorsque l'on parle d'un « grand Israël » habité essentiellement par des Juifs, ou d'une « grande Palestine » occupée exclusivement par des Arabes, le « rêve » des uns est le

cauchemar des autres. Après les sept guerres survenues depuis 1948, rien n'interdit le prolongement indéterminé de la septième ou demain la survenue d'une huitième. L'alternative est donc la suivante. Un premier parti consiste à laisser se prolonger une guerre de partition qui recourt à tous les moyens possibles : guerre migratoire, guerre des berceaux, guerre par la réglementation économique, guerre pour le contrôle de l'eau..., sans oublier la guerre permanente s'exerçant par le truchement des diasporas juives et arabes répandues dans le monde. Or cette guerre aux multiples facettes est sans issue.

La compréhension du conflit politique du Proche-Orient, les rapports de force entre les protagonistes, les comportements des différentes populations supposent une exacte connaissance des interactions entre la géographie de la population et la géographie politique de cette région. Il devient alors incontestable qu'aucune partition ne peut offrir d'issue salutaire. La création d'une Confédération palestinienne est donc la seule route d'une paix durable.

Gérard-François DUMONT



Éléments bibliographiques

- Dumont, Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Dumont, Gérard-François, *Les migrations internationales*, Paris, Editions Sedes, 1995.
- Wackermann, Gabriel *et alii*, *La Méditerranée*, Paris, Ellipses, 2001.

1. Le maintien de cette ligne verte instaurée pour six mois dans les années 1960 est renouvelé par l'ONU tous les semestres sans qu'aucune solution ne se concrétise.

2. Idée qui ferait son chemin en Israël, selon Le Monde, 1^{er} septembre 2001.

3. Dumont Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2001.